

COMMUNE DE SERVAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DEL2026-15

L'an deux mil vingt-six

Le cinq mars

À vingt heures

Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de **Monsieur Serge GUERIN**.

Présents : Mme MAYOUSSIER, Ms CURT, ECOCHARD, Mmes BLANC, LAURENT, Ms PETITJEAN, CRESPEL, GISBERT-CUREAU, LEGRAIS-BOUCHER, REYNAUD

Excusées : Mmes FREBAULT, PIERRÉ et PLISSONNIER

Secrétaire de séance : Mme LAURENT

Date de Convocation : 25 février 2026

OBJET : COMMUNE DE PERONNAS : CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIERE POUR LA SCOLARISATION D'ENFANTS HORS COMMUNE DE RESIDENCE

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que, conformément à l'article L212-8 du Code de l'Education, lorsque les écoles maternelles ou les écoles élémentaires publiques d'une commune reçoivent des élèves dont la famille est domiciliée dans une autre commune, la répartition des dépenses de fonctionnement se fait par accord entre la commune d'accueil et la commune de résidence.

Dans ce contexte, la Commune de Péronnas souhaite mettre en place une convention bipartite définissant les modalités de participation financière des frais de fonctionnement des écoles des deux communes, afin de sécuriser et d'harmoniser les pratiques.

L'Assemblée est donc appelée à se prononcer sur ladite convention d'une durée d'un an reconduite par tacite reconduction, qui entrera en vigueur pour l'année scolaire 2025/2026,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les termes de la convention bipartite définissant les modalités de participation financière de la Commune de résidence de l'enfant aux frais de fonctionnement des écoles maternelle et élémentaire de la Commune d'accueil.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à la signer ainsi que tout document afférent à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que susdits.
Pour copie certifiée conforme

Le Maire,
Serge GUERIN

